



United Nations Environment Programme

EP

UNEP(DEPI)/MED WG 376/Inf.5
20 avril 2013
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

1^{ère} Réunion des points focaux du PAM

Athènes (Grèce), 22-23 avril 2013

Note soumise par le Secrétariat

Cette note a été préparée par le Secrétariat/PNUE afin de présenter une option conforme aux règles et règlements des Nations Unies dans le cadre des changements structurels résultant de la Révision fonctionnelle pour examen par les Parties contractantes, principalement parce qu'elle concerne les options 1 et 2 suggérées dans le rapport.

Après presque 38 ans d'expérience dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la Méditerranée, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont commandé une Révision fonctionnelle élargie (RF) du système PAM. Cette révision fonctionnelle vise à améliorer l'efficacité et renforcer la gouvernance de la Convention de Barcelone et du Secrétariat.

Conformément à la décision des Parties contractantes, le Directeur exécutif du PNUE a mis en place, en 1975, l'Unité de coordination afin d'assurer la fonction de Secrétariat.

Le mandat de l'Unité de coordination, pour le compte du PNUE, sera d'assurer les fonctions de Secrétariat pour la Convention de Barcelone et ses Protocoles. La décision IG 17/5 sur la Gouvernance PAM adoptée par la CdP 15 à Almeria (Espagne) en 2008 réclamait que le l'Unité de coordination soit connue, en externe, en tant que Secrétariat de la Convention de Barcelone/PAM et a défini ses tâches : représentation et relations extérieures, préparation et organisation de réunions, développement et mise en œuvre du programme de travail et information et communications.

L'Unité de coordination est soutenue par les Centres d'activités régionales (CAR) dans ses fonctions techniques et de Secrétariat concernant trois (3) protocoles : Le Protocole ASP et Biodiversité avec le CAR/ASP ; le Protocole GIZC avec le CAR/PAP et le Protocole «Prévention et situations critiques» avec le REMPEC, comme le stipulent les dispositions respectives de ces Protocoles.

Le Programme MEDPOL a été créé en 1975 en tant que programme opérationnel du PAM en vertu du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin d'évaluer et de surveiller la pollution dans la Méditerranée. Plus tard, le programme a été ajusté afin d'assurer le service et mettre en œuvre les Protocoles contre la pollution d'origine tellurique («LBS»), «immersions» et «déchets dangereux». Le MEDPOL est perçu par les Parties contractantes comme une composante PAM et il a travaillé dans ce sens, comme le prouvent sa structure et sa manière d'opérer, et la décision IG 17/5 citée ci-dessus sur la Gouvernance ainsi que la décision IG 19/5 sur les mandats des Composantes PAM adoptée par la CdP 16 en 2009 (Marrakech, Maroc). Les domaines d'action du MEDPOL sont le suivi, l'évaluation et la collecte, l'analyse et la diffusion de données, la préparation de politiques, de mesures et de programmes régionaux et le soutien pour la mise en œuvre nationale des trois Protocoles.

Depuis que le PNUE s'est vu confier le rôle de Secrétariat par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, il estime qu'une masse critique de personnel du Secrétariat pour servir la Convention de Barcelone est nécessaire pour garantir une exécution saine et durable des priorités telles qu'identifiées par les Parties. En outre, la proposition d'engager des Administrateurs recrutés sur le plan national pour remplacer le personnel recruté au plan international, en vertu du régime contractuel des Nations Unies, comme le suggère le rapport final de la Révision fonctionnelle n'est pas idéal, car les administrateurs locaux ne peuvent qu'être employés pour la mise en œuvre de missions nationales et non pour la coordination d'activités régionales.

Les propositions suivantes sont adressées pour examen par les Parties :

1. Rationalisation du recrutement dans l'Unité de coordination et le MEDPOL par :
 - (i) Le déclassement des postes de Coordonnateur et Coordonnateur adjoint et reformulation de leurs fonctions tout en gardant d'autres postes, comme l'a suggéré la Révision fonctionnelle élargie, pour l'Unité de coordination.
 - (ii) La suppression de deux (2) postes d'administrateurs (P5) et un (1) poste d'Assistant de programme (G5) ainsi que le déclassement d'un (1) poste d'administrateur de P4 à P3.
2. Intégration des fonctions de secrétariat de base du programme MEDPOL au sein de l'Unité de Coordination, établissant ainsi un Secrétariat consolidé et cohérent à Athènes. Une telle structure consolidée permettrait de mieux exercer les fonctions de secrétariat comme le stipule l'Article 17 de la Convention de Barcelone ainsi que les fonctions attribuées en vertu des Protocoles «immersions», «LBS» et «déchets dangereux» tels que mentionnés ci-dessus.
3. Les autres activités MEDPOL de contrôle de la pollution, menées par le personnel du PNUE, seront sous-traitées.

Le Secrétariat disposerait ainsi d'un Coordonnateur (D1), un Coordonnateur adjoint avec des responsabilités en matière de programmation (P5), de 2 administrateurs de programme (P4) au lieu d'un, le second étant en charge des responsabilités de l'Organisation en vertu des Protocoles «LBS», «immersions» et «déchets dangereux», 1 juriste (P3), 1 fonctionnaire chargé de l'information (P3) et 1 administrateur chargé du contrôle de l'exécution (P3) pour le suivi intégré et renforcé de la Convention et des Protocoles conformément aux demandes de la mise en œuvre de l'Approche écosystémique.

Ce tableau des effectifs professionnels est plus petit que l'actuel tableau approuvé par les Parties lors de la 17^e réunion de la CdP pour le personnel basé à Athènes (voir Annexe 1).

Ces changements permettront de réaliser une économie de 418 408 euros qui seront alloués aux activités indiquées au point 3 ci-dessus.

Tableau 1: Tableau d'effectifs pour le Secrétariat, financés par le MTF

*Tous les montants sont indiqués
en EURO*

Poste actuel	Budget 2013	Nouveau poste	Budget proposé	Différence
Personnel P				
Coordonnateur — D2	187,364	Coordonnateur — D1	175,921	-11,443
Coordonnateur adjoint — D1	175,921	Coordonnateur adjoint — P5	145,665	-30,256
Administrateur de programme Unité de C. C. — P4	139,768	Administrateur de programme — P4	139,768	0
Administrateur de programme MEDPOL — P4	139,768	Administrateur de programme — P4	139,768	0
Administrateur de programme MEDPOL — P4	139,768	Administrateur de programme — P3	108,389	-31,379
Fonctionnaire chargé de l'information — P3	108,389	Fonctionnaire chargé de l'information — P3	108,389	0
Juriste — P3	108,389	Juriste — P3	108,389	0
Gestionnaire MEDPOL — P5	145,665		0	-145,665
Administrateur de programme OMS — P5	145,665		0	-145,665
Sous-total	1,290,697		926,289	-364,408
Personnel SG				
Assistant de programme Unité de C. — G5	57,000	Assistant de programme — G5	57,000	0
Assistant de programme Unité de C. — G5	58,000	Assistant de programme — G5	57,000	0
Assistant de programme MEDPOL — G5	55,000	Assistant de programme — G5	57,000	0
Secrétaire OMS — G5	55,000		0	-55,000
Sous-total	225,000		171,000	-55,000
TOTAL	1,515,697		1,097,289	-418,408